

Demande de permis d'importation de la FRANCE vers la POLYNESIE FRANCAISE

7 mois avant le départ : déposer son dossier sur le site « mes-démarches.pf ». Frais d'instruction de dossier : 5500 xpf (46.09 euros).

Entre 7 mois et 15 jours avant le départ : compléter son dossier EN LIGNE avec :

- Une vaccination antirabique valide.
 - ✓ Une primovaccination est valide 6 mois et 21 jours après son injection.
 - ✓ Un rappel est conforme s'il est effectué avant la fin de validité du vaccin précédent et en utilisant le même vaccin.

Exemple :

- ❖ *primovaccination le 05/01/2020 avec Le Rabigen mono de Virbac, valable à partir du 26/07/2020 jusqu'au 05/01/2021*
- ❖ *rappel le 04/01/2021 avec le Rabigen mono de Virbac valable du 04/01/2021 jusqu'au 04/01/2023.*

- Une sérologie rage positive faite dans un laboratoire agréé, au moins 1 mois après la vaccination rage. Elle ne sera valable que 3 mois après la date de prélèvement sanguin et pendant 1 an.

Exemple : Si la prise de sang est effectuée le 15/02/2020, le résultat ne sera valable que du 15/05/2020 au 15/02/2021.

- Pour les chiens uniquement, un test leishmaniose négatif à faire dans les 30 jours avant le départ. Nous vous conseillons de le faire 25 jours avant le départ. Attention, seules les méthodes ELISA ou IF sont acceptées.
- Les premiers antiparasitaires interne (contre les nématodes et les cestodes) et externe (contre les puces et les tiques) à faire dans les 30 jours avant le départ. Nous vous conseillons de le faire 25 jours avant le départ.
- Pour les femelles uniquement : une échographie de non-gestation à faire dans les 30 jours avant le départ ou attestation de stérilisation
- Réserver le voyage en fret manifesté auprès d'un transitaire (Seafrigo, Goldenway pets, SCTIL, Air Transport Animal, etc...)

ATTENTION !! Tous les documents doivent comporter le numéro de puce de l'animal, la signature et le tampon du vétérinaire, ainsi que la date de prélèvement (pour le test leishmaniose et sérologie rage).



DELIVRANCE DU PERMIS D'IMPORTATION PREALABLE

Dans les 4 jours avant le départ :

- Les seconds antiparasitaires interne (contre les nématodes et les cestodes) et externe (contre les puces et les tiques) à faire à au moins 14 jours d'intervalle des premiers ET dans les 4 jours avant le départ.
Exemple : Si le départ est prévu le 30/06/2020, les premiers AP doivent être donnés entre le 01/06/2020 et le 16/06/2020. Les seconds AP doivent être donnés entre le 27/06/2020 et le 30/06/2020
- Le rendez-vous avec les vétérinaires officiels de la DDPP. Ils vont signer le certificat sanitaire préalablement téléchargé EN LIGNE.
- Prendre rendez-vous pour l'inspection vétérinaire à l'arrivée EN LIGNE. Frais d'inspection vétérinaire : 6500 xpf (54.47 euros).
- Le jour du départ : pose du scellé sur la cage répondant aux normes IATA
- Le jour de votre arrivée : récupération de votre animal après délivrance du Laissez-passer par le vétérinaire officiel de la DBS.

Adresse de contact : animal.impex@biosecurite.gov.pf